



Frais de garde à payer ou non ?

Par **alexandre2624**, le **20/05/2014** à **17:53**

Bonjour,

Un problème sur une auto depuis 2 ans avec des frais de garde. Je n'ai jamais rien réglé, le procès est fini

et il y a marqué :

"sur les dépens et les frais irreptibles"

Vais-je payer les frais de garde car l'annulation de la vente a été prononcée avec des indemnités + EXCUTION PROVISOIRES ?

Merci.